



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE
COMMUNE DE LALOUVESCE

Tél : 04 75 67 83 67
mairie@lalouvesc.fr

Arrêté du maire n° 2026_008_A Portant permis de stationnement

Arrêté portant permis de stationnement

Le maire de la commune de LALOUVESCE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise Benoît GUERIN en date du 6 février 2026 pour poser une benne devant le 1 rue des Alpes.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public ;

ARRETE :

Article 1^{er} : du mercredi 11 février au vendredi 15 février 2026, L'entreprise Benoît GUERIN est autorisée à poser une benne devant le 1 rue des Alpes.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques.

Article 3 : L'entreprise occupera le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4 : La gendarmerie de Satillieu, Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A LALOUVESCE, le 6 février 2026
Jacques BURRIEZ,
Maire de LALOUVESCE

